

Généralités

Un premier article sur Géodéris a été publié dans "Géologues" n° 132 (2002). La présentation qui suit est une synthèse actualisée de cet article.

Géodéris, Groupement d'Intérêt Public (GIP), créé le 4 décembre 2001, associe le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS). C'est une structure d'étude, pas de travaux (voir DPSM), ni de recherche (voir GISOS) qui intervient dans le cadre général de la prévention et de la gestion des risques liés à la fermeture du domaine minier français, qui comprend toutes les concessions devant s'éteindre à court terme (d'ici 2018), ainsi que les domaines miniers publics (charbon, fer, potasse, uranium). En 2000, on faisait état d'environ 2 700 concessions délivrées, 931 valides, 178 actives et 137 orphelines.

L'intervention de Géodéris se situe dans le cadre de la loi du **30 mars 1999** (et des arrêtés des 29 mai et 16 juin 1999 et du 15 mars 2002, relatifs au code minier), dont les points essentiels sont les suivants :

- sauf preuve d'une cause étrangère, l'explorateur ou l'exploitant, ou à défaut le titulaire du titre minier, est responsable des dommages causés par son activité. En cas de disparition ou de défaillance du responsable, l'État est garant de la réparation des dommages ;
- à la fin de la validité du titre minier, la responsabilité des mesures de suivi et de prévention revient à l'État ;
- les collectivités peuvent reprendre à leur compte l'exploitation des installations hydrauliques (distribution d'eau, assainissement, collecte des eaux pluviales, etc.), en fin d'exploitation ;
- l'application des Plans de Prévention des Risques (PPR) est étendue aux PPR miniers pour la prévention des risques et pour servir de base à la réglementation de la construction ;
- en cas de risque minier grave, les biens exposés à ce risque peuvent être expropriés par l'État ;
- une « Agence de Prévention et de Surveillance des Risques Miniers » est créée, qui participe à la préparation des mesures de prévention liées aux risques miniers.

1. RAPPORT DE SYNTHÈSE sur la mission après-mine .

Inspection générale des Finances N° 2003-M-032-05, Conseil Général des Mines N° 7/2003.

Établi par Philippe DUMAS Inspecteur général des Finances, Dominique PETIT Ingénieur général des Mines, Patrice MOURA Inspecteur des Finances, Pierre PALAT Ingénieur général des Mines.

2. Remerciements à Jack Testard, Président de Géodéris pour son aide dans l'élaboration de ce document.

NB : cette agence a été dissoute en 2007 (1^{er} avril) et cela s'est accompagnée de la mise en place :

- d'une Commission nationale de concertation sur les risques miniers, chargée de donner des avis et de formuler des propositions dans le domaine de la prévention des risques miniers ;
- de commissions locales d'information sur les risques miniers, qui assureront l'information des concitoyens et des collectivités sur les risques miniers et les actions de prévention menées par les exploitants miniers et par l'État.

Géodéris, instrument de l'État pour l'appuyer dans la gestion des séquelles de l'Après-Mine, est ainsi chargé des **tâches** suivantes :

- créer et gérer des banques de données et des systèmes d'information géographique relatifs aux sites d'exploitation minière ; l'exploitation de ces bases à des fins de renseignements miniers sera confiée au DPSM dès 2008, Géodéris conservant la partie expertise ;
- identifier et hiérarchiser les risques miniers ;
- mettre en place et gérer des dispositifs de surveillance des sites à risque ; cette tâche sera progressivement confiée au DPSM, Géodéris conservant la partie purement expertise ;
- assister la puissance publique dans l'expertise des travaux de mise en sécurité des biens et des personnes, l'information des populations, la gestion des crises en général.

Géodéris opère à partir de trois implantations : la Lorraine, la plus ancienne (2001), le sud de la France (Alès) et l'ouest (Caen) depuis 2002.

Réalisations

Au stade actuel, Géodéris a développé ses interventions dans six domaines :

1. recueil et mise en forme de l'information ;
2. évaluation des risques sur les concessions abandonnées et dont les propriétaires sont inconnus (fer, sel et plus récemment charbon) ;
3. développement des SIG, comme support d'analyse du

risque et d'information pour les communes ;

4. expertises au cas par cas demandées par la DRIRE, notamment lors du dépôt des dossiers d'arrêt de travaux par les exploitants ;
5. appui aux DRIRE pour la mise en œuvre de travaux de sécurité ;
6. réalisation jusqu'à fin 2007 d'une opération de hiérarchisation rapide des risques majeurs liés à l'Après-mine sur l'ensemble du territoire métropolitain (programme intitulé « *Scanning* »).

De plus, Géodéris fait largement appel aux différents spécialistes du BRGM et de l'INERIS, notamment, pour ce qui concerne le BRGM, dans le domaine de la constitution de bases de données et de SIG, dans les investigations géophysiques et dans les techniques de suivis satellitaires.

Un cédérom sur le domaine ferrifère lorrain a été élaboré qui, après un rappel sur les méthodes d'exploitation (manuelles, mécanisées à partir des années 1950), présente d'une part une typologie des problèmes rencontrés, d'autre part, un éventail de documents cartographiques d'appui. Le cédérom évoque aussi la surveillance indirecte des désordres, par la microsismicité, et fournit une liste bibliographique.

Après avoir concentré ses efforts sur les problèmes d'instabilité pouvant générer des phénomènes accidentels graves dans le Bassin ferrifère (fontis et affaissements), Géodéris s'est de plus en plus orienté vers les problèmes de pollution provenant des anciens sites miniers.

Pour en savoir plus

- Géodéris Est : 1 rue Claude Chappe - Europlaza. Entrée C2 - BP 25198 - 57075 Metz Cedex 3.
Tél. : 03 87 17 36 60 - Fax : 03 87 17 36 89.
 - Géodéris Sud : Pist Oasis 3 – Bât. A – rue de la Bergerie – 30319 Alès Cedex.
Tél. : 04 66 61 09 80. Fax : 04 66 25 89 68.
 - Géodéris Ouest : CITIS Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14209 Hérouville St Clair Cedex.
Tél. 02 31 46 50 15. Fax : 02 31 46 50 56.
- Courriel collectif : geoderis@geoderis.fr